

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 8 avril 2025**

Délibération n°037_250408

Dénomination du City stade de « Petit Serré ».

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 2 avril 2025, dématérialisée et affranchie le 2 avril 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ³ M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ² M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND ¹ M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Alix GALBOIS	M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY	M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°38 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

²N'a pas pris part au débat à partir de la présentation de la subvention pour l'Association Culturelle Parent Elève Avent Scène Tous en Scène et au vote de la délibération n°38 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de l'affaire

³N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°39 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°18 à 19	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°20	31	2	12	0	Prend acte		
Pour la délibération n°21	31	2	12	0	Prend connaissance		
Pour la délibération n°22	31	2	12	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°23 à 37	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°38	29 ^C	2	14	0	31	0	0
				1 ^A	30	0	0
				1 ^B	30	0	0
Pour la délibération n°39 à 46	29 ^D	2	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°47 à 48	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°49 à 50	31	2	12	0	Prend acte		

1^A Madame Ludivine IMACHE n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association RSL Twirling Passion

1^B Madame Marie-Julie DIJOUX n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association MMA Club Saint-Louis

29^C Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE ont quitté la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de la délibération n°38

29^D Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 39 à 46.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 8 avril 2025 Délibération n°037_250408	Pôle Proximité et Citoyenneté
	Dénomination du City stade de « Petit Serré »	Direction des Sports et de la Culture

I. RAPPORT DE PRÉSENTATION

La Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération la dénomination des voies, espaces publics et infrastructures communales.

L'infrastructure sportive du Petit Serré située à proximité de l'école Alphonse DAUDET ayant été laissée dans un état d'abandon pendant des années, la municipalité a décidé de rénover cet espace pour offrir aux enfants de l'école et aux habitants du quartier la possibilité d'accéder dans des conditions dignes et sécurisées à un espace de sports et de loisir.

Le projet a été coconstruit avec la population du Petit Serré dès 2022 dans le cadre du conseil participation citoyen. Ainsi, c'est la réalisation d'une infrastructure de type « city stade » qui a été sollicitée par la population au titre du programme des Petits Aménagements de Proximité (PAP).

Les travaux ont été réalisés en 2023. Cependant, cette infrastructure de proximité n'a pas fait à ce jour l'objet d'une dénomination.

Suite à la sollicitation de la famille BARET, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de cet aménagement de proximité au nom de :

« Nicolas BARET »

Biographie :

Né le 24 Mars 2003 à Saint-Louis, M. Nicolas BARET était diplômé d'un CAP de conducteur d'engin et a exercé dans le privé comme chauffeur d'engin.

Il a commencé la pratique du football très jeune et était licencié à l'ASC St Étienne en section senior. Ce garçon était très connu des habitants de son quartier et il était apprécié pour son sérieux et sa joie de vivre. Il avait l'habitude de faire des rencontres sportives et amicales avec d'autres jeunes.

Il est décédé le 17 octobre 2023.

II. DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant l'ancrage de proximité souhaité par la municipalité pour les réalisations effectuées au titre des PAP,

Considérant la demande portée par la famille BARET et relayée par les jeunes organisateurs et participants du challenge Nicolas Baret,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De dénommer le City stade du quartier de « Petit Serré » : « **Nicolas BARET** ».

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire ou l'élu (e) délégué (e) pour signer les actes à intervenir.

Vote : 33 pour

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**